



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 7 novembre 2023 à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	18	Nombre de Conseillers représentés :	4
Nombre de Conseillers absents à la séance :	6	Nombre de Conseillers suppléés :	/

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU représenté par Annie PLANTECOSTE, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES représenté par Antoine GIMENEZ, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL représentée par Bernadette GINEZ, ~~Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET~~, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, ~~Jean-François RODIER~~, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2023/15 : ADHESION A L'AGENCE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT (AURA-EE)

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Créée par des élus régionaux et des entreprises en 1978, l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) démultiplie les politiques régionales de l'énergie et de l'environnement auprès des territoires et les accompagne pour la définition et la mise en œuvre de solutions et de stratégies locales de transition. Ses missions sont de rassembler les parties prenantes de la transition énergétique et écologique, pour ensemble :

- faire de la transition un vecteur de création de valeur sur les territoires ;
- faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région décarbonée à l'horizon 2050 ;
- faire rayonner l'excellence régionale en matière énergétique et environnementale au niveau national et international.

L'Agence AURA-EE est :

- une agence régionale, opérateur privilégié de la Région et partenaire de l'ADEME, dédiée aux questions de transition, reconnue sur la scène nationale et européenne ;
- un centre de ressources régional de référence au service des territoires en transition ;
- un espace d'échanges et de co-construction de projets avec les acteurs publics et privés.

L'Agence AURA-EE est une association loi 1901, financée principalement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, l'Europe et ses 85 adhérents. Ses statuts sont à disposition des élus au siège du Syndicat Mixte.

L'Agence AURA-EE est membre du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE) et de la Fédération européenne des Agences et des Régions pour l'Énergie et l'Environnement (FEDARENE) qu'elle a contribué à créer en 1990.

Il est proposé aux élus que le Syndicat Mixte du SCoT BACC devienne adhérent de l'Agence AURA-EE, et qu'il bénéficie ainsi d'un accompagnement renforcé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de sa politique et de ses projets de transition. Il bénéficierait aussi de nouveaux projets montés par l'Agence AURA-EE. Il serait destinataire d'informations, participerait aux événements organisés, aux échanges autour d'enjeux partagés par une communauté d'acteurs régionaux publics et privés. L'adhésion à l'Agence AURA-EE est proposée annuellement. Son montant est fixé à partir d'un barème de cotisation et en fonction du collège d'appartenance. Le Syndicat Mixte fait partie du collège 1, ce qui correspond à une cotisation, pour l'année 2023, d'un montant de 5 500 €.

Afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence AURA-EE, tout nouvel adhérent doit désigner son représentant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'adhésion du Syndicat Mixte du SCoT BACC à l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) au titre de l'exercice 2023 ;
- de verser à l'Agence AURA-EE la cotisation au titre de l'année 2023 d'un montant de 5 500,00 € ;
- de désigner Monsieur Christian POULHES en tant que représentant du Syndicat Mixte à l'Assemblée Générale de l'Agence AURA-EE ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Pierre MATHONIER.